

Charte de développement et de construction durables

La Charte de développement et de construction durables a été adoptée lors du Conseil municipal du 22 novembre 2022. Ce document est un outil partenarial dont l'objectif principal est la production de logements de qualité pour toutes et tous.

Un partenariat pour des projets de qualité et accessibles au plus grand nombre

La charte de développement et de construction durables est considérée comme un outil de partenariat principalement entre la Ville de Gentilly et les porteurs de projets, à savoir les promoteurs immobiliers, les bailleurs sociaux, les investisseurs, les entreprises et les aménageurs. Elle est également considérée comme un accord entre la ville et les porteurs des projets qui s'engageront à approfondir les projets proposés au-delà de la réglementation du PLU.

La Charte s'établit sur **une base de relations concertées** et définit les objectifs qui lui sont propres : projets innovants et respectueux de l'environnement selon les besoins de la population de la ville au regard de ses orientations politiques et urbaines. Elle permettra donc d'encadrer et d'orienter l'action des acteurs immobiliers sur le territoire, au-delà des documents d'urbanisme strictement réglementaires.

L'objectif principal de cette charte est de **lutter contre la spéculation foncière et immobilière**, afin de permettre l'accès au logement de qualité pour tous.

La charte de développement et de construction durables se concentre principalement sur le respect des règles de qualité et d'accès au logement du plus grand nombre à travers des prix maîtrisés. Elle doit permettre aux classes sociales populaires ou aux revenus modestes d'accéder au logement à Gentilly. Il s'agit là d'un objectif fondamental qui s'appuie sur ceux du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), visant à maintenir Gentilly comme une ville populaire aux portes de Paris.

[Consulter la Charte de développement et de construction durables](#)



La Charte dans ses grandes lignes

DÉFINITION



Outil de partenariat entre la ville et les porteurs de projets (promoteurs, constructeurs, aménageurs, bailleurs sociaux...).



Il s'agit d'engagements réciproques qui vont au-delà de la réglementation du PLU déjà applicable, ils ne s'y substituent pas.



Visé à mieux encadrer les dimensions environnementales, architecturales, les prix de vente et la gestion de proximité une fois les bâtiments livrés, tout en incitant les porteurs de projet à intégrer une démarche participative avec les habitants et les conseils de quartiers avant de déposer le permis de construire.

OBJECTIFS



Maîtriser les prix de vente du marché immobilier et offrir la possibilité d'accès au logement qualitatif pour tous.



La production de logements sociaux dans la commune.



Produire des projets s'inscrivant dans un développement durable.



Améliorer la qualité architecturale et environnementale des projets.



Renforcer la participation des habitants dans l'élaboration des projets sur la commune.



Inciter les porteurs de projets à réaliser leurs opérations en concertation permanente avec la ville durant toutes les phases de réalisation du projet (prospection, programmation, faisabilité, participation/communication, conception, commercialisation, réalisation, livraison et post-livraison).

Lancement de la Charte avec les porteurs de projets

Aussitôt après l'adoption par le Conseil municipal du 22 novembre 2022, la Ville a invité une trentaine de porteurs de projets, promoteurs ou bailleurs sociaux, à acter collectivement ce partenariat lors d'une séance de signature en mairie, avec Patricia Tordjman, maire de Gentilly. Ce moment illustre le coup d'envoi de cette démarche portée par la Ville en partenariat avec tous ces acteurs immobiliers : *Axe Promotion, Batigère, BatiParis, BNP Paribas Immobilier, Bouygues immobilier, Bricqueville, Cibex, Cogedim, Crédit Agricole, Demathieu et Bard, Emerige, Eiffage Aménagement, Eiffage immobilier, Expansiel Promotion, INLI, Kley, Lamotte, MDH Promotion, Nexity, Paris Habitat, Realites, Sefri-Cime, Toit et Joie, Valdevy.*





Devenir propriétaire à Gentilly

Parmi les objectifs de la Charte figure la maîtrise des prix et un accès possible pour tous au logement qualitatif, avec ainsi la volonté d'offrir aux Gentilléen·nes de meilleures possibilités de parcours résidentiel local. Pour les accompagner, une plateforme d'inscription est mise à disposition des habitant·es qui souhaitent être informé·es directement de la commercialisation des logements à prix maîtrisés sur la ville.

[Accéder au formulaire](#)

rgba(255,255,255,1)

Des engagements respectés

La mise en oeuvre de la Charte de développement et de construction durables constitue également une action permettant de répondre aux engagements inscrits dans le Manifeste de l'habitat dans tous ses états présenté aux habitants le 27 septembre 2022.



rgba(255,255,255,1)